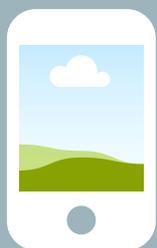




— Digital Lëtzebuerg —



Initiative

« Digital Lëtzebuerg »

Pour la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie numérique globale pour le Luxembourg

1. Objectif

Le Luxembourg a, au cours des dernières années, connu un coup d'accélérateur important avec le développement au pays d'entreprises technologiques innovantes, que ce soit dans le secteur des médias, du commerce électronique, des contenus numériques, du cloud computing, du Big Data, des paiements électroniques, etc.

Un travail quotidien et des investissements considérables ont été fournis pour faire du Luxembourg un pays hautement connecté et capable de fournir un cadre attrayant pour ces entreprises, tant nationales qu'internationales, que ce soit d'un point de vue des infrastructures de communication (connectivité, datacenters, services liés à la sécurité), de la Recherche et de l'Innovation (Université, centres de recherche, soutien aux entreprises innovantes, etc.), ou encore au niveau de l'adaptation du cadre législatif à la société numérique dématérialisée.

Ces efforts ont été indispensables pour tenter de pérenniser/stabiliser certaines activités des acteurs du commerce électronique pour lesquels l'argument 'TVA' avait été déterminant dans leur choix et qui risquaient, à défaut, de quitter le Luxembourg à l'horizon 2015. Toutefois, ces investissements dans la modernisation et l'acquisition de compétences technologiques de pointe ne servent pas uniquement les acteurs du commerce électronique : **l'ICT est tant un secteur économique en soi qu'un vecteur de compétitivité pour tous les autres secteurs socio-économiques**, donc un sujet à composante tant verticale qu'horizontale, qui s'inscrit dans la logique de **rationalisation** et d'**efficience**, de **modernisation** et de '**do more with less**' que le Gouvernement s'est donnée comme mot d'ordre.

Le **Gouvernement ambitionne de renforcer et de consolider à terme la position du pays dans le domaine de l'ICT et de hisser le Luxembourg en réel centre d'excellence 'high tech'**. Il est par conséquent désormais impératif que le pays se dote d'une **stratégie numérique globale et cohérente**, englobant des sujets aussi divers que l'informatisation des services de l'Etat, les compétences numériques (« e-skills »), l'adaptation des instruments de soutien financier, le développement de nouvelles niches de compétences nouveaux marchés (big data, technologies de la santé, innovation dans les services au secteur financier (« FinTech »), devises virtuelles, industries créatives, etc.), et que **le Gouvernement décline cette stratégie de manière horizontale et conséquente à travers l'ensemble de ses politiques** qui pourraient s'avérer pertinentes.

« Digital Lëtzebuerg » se veut l’affirmation d’un nouveau visage assumé du pays et d’une action stratégique cohérente, déterminée et conséquente pour faire du Luxembourg un synonyme de pays moderne, ouvert, hautement connecté et paré pour une économie - une société - numérique.

2. Potentiel pour le Luxembourg

Les opportunités de développement pour le Luxembourg sont à rechercher à l’intersection entre les secteurs et centres de compétences traditionnels du pays, et les changements de paradigme qu’entraînent la société numérique et l’innovation technologique.

Ainsi, à titre d’exemple, le secteur financier du pays devra s’inscrire dans l’évolution du Big Data, du cloud computing, des monnaies virtuelles ou autres paiements alternatifs, à ouvrir de nouveaux axes de développement dans ce qui est communément appelé les **‘FinTech’**, pour continuer à prospérer.

De même, la protection et la sécurité des données sont, dans une société numérique, une pierre angulaire de toute stratégie de développement, que ce soit pour les acteurs économiques, la Recherche, les services publics ou les acteurs sociaux. Il s’agit, d’une part, d’une contrainte dont la complexité augmente continuellement. D’autre part, si une réponse ou des solutions efficaces y sont données, le potentiel du **‘Big Data’**¹ ouvre des opportunités exponentielles qu’il s’agit de gérer et de valoriser. Dans un monde où les données constituent la nouvelle richesse qu’il convient de protéger (« data is the new oil »), le Luxembourg, qui jouit d’une réputation de confidentialité et de confiance en matière bancaire, peut construire sur cette réputation et œuvrer à se positionner en tant que **centre d’excellence en matière de protection et sécurisation des données**. Il faut, pour cela, miser toutefois tant sur des compétences pointues que sur des systèmes alliant transparence et confiance. Les compétences acquises par le biais des PSF de support doivent pouvoir être mises à profit au-delà du secteur financier. La sécurité de l’information n’est plus un défi individuel que chaque acteur peut soulever seul. Notre société doit répondre de façon adaptée et coordonnée tant pour pouvoir répondre aux défis de la complexité mais aussi des coûts. Une gouvernance bâtie sur les règles de la proportionnalité, de la nécessité et de la compatibilité économique peut positionner le Luxembourg en tant que **‘Information Trust Center’** pour des données sensibles et ouvrir de nouvelles opportunités non seulement au secteur financier, mais aussi au commerce électronique, aux fournisseurs de contenu, à la Recherche, aux services de santé, aux biotechnologies, etc.

Au niveau de la promotion, le secteur de l’information et des communications fait partie intégrante de la politique de développement et de diversification intersectoriels et joue un rôle générique et prépondérant, car il lie tous les autres secteurs, notamment les secteurs cibles suivants :

- secteur des écotechnologies (p.ex. smart grid, gestion IT) ;
- secteur de la santé et des biotechnologies (p.ex. archivage et gestion de données) ;
- secteur de la logistique (p.ex. e-commerce, 4PL) ;
- secteur financier (p.ex., Fintech, Big Data) ;

¹ C’est-à-dire l’analyse de quantités importantes de données non structurées et hétérogènes dans un laps de temps réduit et de manière dynamique (‘on the fly’).

- secteur industriel traditionnel (p.ex. High performance computing).

Il convient dès lors de mettre en œuvre cette politique de diversification par des actions de prospection et de promotion économiques intersectorielles, voire de multispécialisation coordonnées, afin de mettre en évidence les opportunités de croissance et les synergies potentielles entre ces différents secteurs.

Ces questions ne font qu'illustrer l'horizontalité nécessaire dans l'action politique pour faire avancer de telles visions stratégiques.

3. Méthodologie

Il s'agit, d'une part, de **bâtir sur le travail déjà amorcé** et d'identifier, afin de les valoriser, les initiatives déjà en cours dans les différents secteurs. Etant donné l'omniprésence des TIC de nos jours, de nombreuses initiatives existent d'ores et déjà à travers les ministères les plus variés. En dresser l'inventaire et les identifier dans une stratégie globale augmente leur visibilité et contribue à donner une **image d'un Luxembourg numérique**, moderne et innovant. Cela permet en outre de mettre en avant des modèles de réussite dans un domaine pour éventuellement en inspirer d'autres, ou encore d'assurer un reporting efficace et fourni dans les différents rapports et indicateurs européens et internationaux en matière de stratégies numériques.

Ce travail doit se faire en collaboration avec l'ensemble des ministères concernés, dans le respect du **principe de subsidiarité**, qui évite de dupliquer inutilement des initiatives ou des efforts. Ainsi, à titre d'exemples, des projets aussi variés que 'e-santé' ou 'numérisation de contenus culturels' méritent d'être mentionnés et de s'inscrire dans une stratégie globale en matière d'ICT, sans qu'il y ait besoin de modifier la manière dont ces dossiers sont actuellement gérés. Il s'agit donc, dans une première étape, de dresser un état des lieux des initiatives, pour pouvoir :

- mettre en avant et promouvoir les projets réalisés ou en cours au niveau des différents ministères ;
- identifier des opportunités de collaboration ou besoins de coordination éventuels ;
- identifier (et attribuer) les 'chantiers' qui n'ont pas encore de 'maître d'ouvrage'.

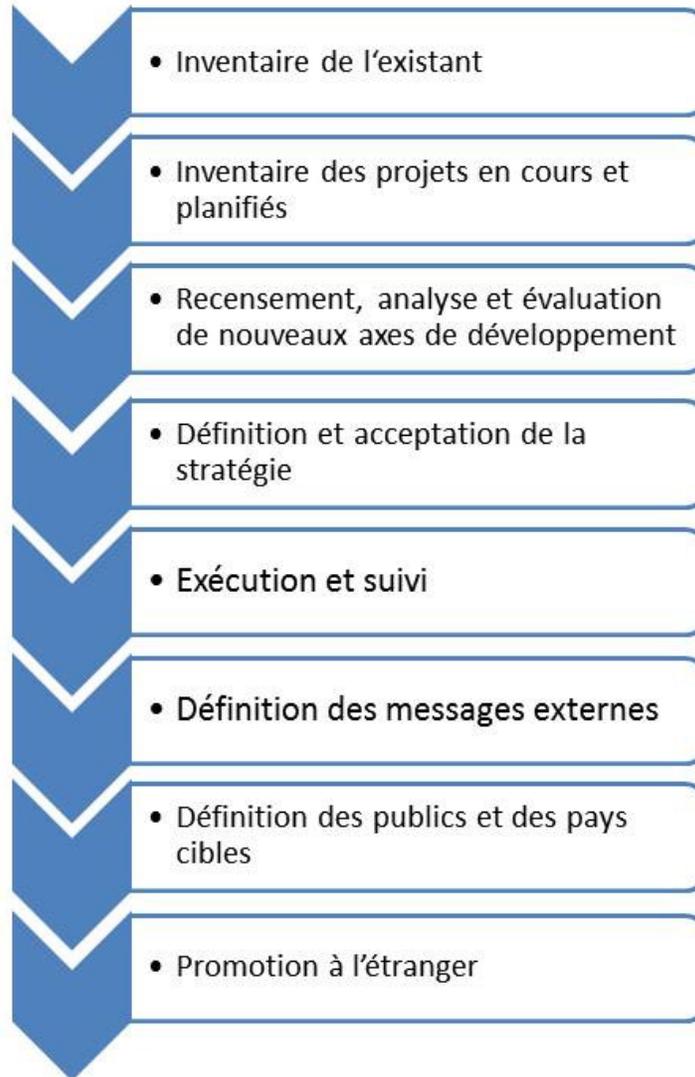
Il s'agit ensuite d'identifier d'éventuels nouveaux axes de développement, de préciser des objectifs à moyen terme et d'œuvrer à mettre en place, de manière systématique, l'ensemble des arguments indispensables pour y arriver. La mise en place d'arguments forts et de messages clairs doit tout naturellement faciliter la **promotion** tant nationale qu'à l'étranger.

Mise en œuvre du programme gouvernemental dans le domaine de l'ICT:

- DigitalLëtzebuerg -

Définition et exécution de la stratégie ICT et promotion à l'étranger

Etapes



4. Organisation

Etant donné le caractère horizontal de la démarche, il s'agit de mettre en place une méthode de travail et une gouvernance qui assurent cette horizontalité, qui permettent de dépasser les cloisonnements des différents champs de compétence et de responsabilité ministériels, d'identifier des synergies éventuelles entre différentes initiatives, ou simplement d'agir rapidement pour faire avancer l'un ou l'autre projet qui nécessite l'intervention rapide de plusieurs ministères.

Il est essentiel d'éviter d'instaurer des comités ou groupes de travail lourds ou supplémentaires à ceux qui existent éventuellement déjà, mais plutôt d'identifier les groupes de travail qui s'occupent déjà d'un volet de la stratégie. Ainsi, des volets 'e-government' ou e-Santé par exemple fonctionnent déjà selon une gouvernance qui leur est propre et continueront de fonctionner ainsi. Il s'agit également d'identifier les sujets à cheval entre différents secteurs et qui méritent une attention et un 'lead' horizontal spécifique.



La **Présidence**, exercée conjointement par le Premier ministre, le Vice-premier ministre et Ministre de l'Economie et le Ministre des Finances, définit les orientations politiques.

La **Plateforme Digital Lëtzebuerg** rassemble, en configuration variable, les acteurs publics et privés concernés par la stratégie ICT : ministères, administrations, institutions, associations sectorielles, chambres professionnelles, sociétés ICT et e-commerce nationales et internationales, sociétés de conseil, opérateurs télécom, créateurs d'entreprises et porteurs de projet, étudiants,... La plateforme est un lieu d'échange qui reprend et débat des idées injectées par la cellule de coordination, développe ses propres idées selon le principe de la *cross-fertilisation* intersectorielle. Elle servira également à rassembler autour d'une même stratégie les différents acteurs et ainsi contribuer à sa promotion à l'intérieur même du pays, afin qu'une promotion efficace vers l'extérieur puisse se faire.

La **cellule de coordination et de développement de la stratégie numérique gouvernementale** représente le comité exécutif de la stratégie et se compose du Ministère d'Etat (Service des Médias et des Communications), du Ministère de l'Economie et du Ministère des Finances. Elle prend en charge le travail de coordination et dresse l'inventaire. Elle sème et récolte des idées, centralise les feedbacks et organise les discussions. Elle assure que le débat précédant la définition de la stratégie soit mené de façon ouverte et disruptive en veillant à ce que chaque sujet soit soumis à un examen approfondi tenant compte non seulement de l'existant, mais également du potentiel de développement futur. Elle est chargée du travail de définition et de mise en œuvre de la stratégie ICT. Elle sert également de cellule de coordination pour la promotion qui en découle, y compris en matière de FinTech.

Les **action teams / cellules thématiques** font partie intégrante de l'élaboration de la stratégie et de sa mise en œuvre. Un action team peut être un acteur public (ministère, administration,...), un acteur privé (association sectorielle, ...) ou un mélange des deux, en fonction du sujet et des besoins. Son focus pourra varier d'un sujet vaste correspondant à un axe prioritaire dans un secteur spécifique, d'un chantier horizontal, ou encore un focus ad hoc sur un sujet ponctuel.

5. Cellules thématiques

Plusieurs cellules thématiques ont d'ores et déjà été établies. Elles se composent de représentants tant du secteur public que du secteur privé et académique. D'autres groupes de travail viendront se greffer au fur et à mesure des priorités ou besoins identifiés.

